

Distr.
LIMITEE

IND/IF.2/L.6
27 février 1968

Original: FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Conférence sur l'industrie et les finances
Addis-Abéba, 25-27 mars 1968

DECLARATION FAITE A LA SEANCE D'OUVERTURE

par

DR. CHAFIC AKHRAS

Représentant de l'ONUDI

M68-413

Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire exécutif, distingués participants,

Il est inutile de rappeler l'important rôle de l'apport extérieur à l'industrialisation des pays en voie de développement. Qu'il me soit permis, cependant, de le schématiser de la manière suivante, pour mieux situer la place et le rôle des Centres de Promotion dans la machine nécessaire au développement de l'industrie.

Si l'on considère qu'un taux raisonnable de croissance économique des pays en voie de développement, ne devra pas être inférieur à 6-7 pour cent par an, afin que cette croissance se solde par un accroissement d'environ 3 à 4 pour cent du revenu par capita. Si, d'autre part, on admet que le rapport Capital/Produit, se situe dans les pays en voie de développement, en moyenne, autour de 3/1, le taux d'investissement requis pour réaliser le taux de croissance que nous venons de mentionner, serait de 18 à 21 pour cent du revenu national.

Pourtant, le taux d'épargne ne dépasse, dans la plupart des pays en voie de développement, qu'une moyenne de 10 à 13 pour cent du revenu national. D'où une différence d'environ 8 à 10 pour cent entre le taux d'épargne effectif et le taux d'investissement requis, différence qui représente, précisément, le déficit dans le financement du développement des économies des pays du Tiers Monde, au taux raisonnable de 6 à 7 pour cent par an.

Ce schéma simplifié du problème de financement du développement des économies des pays en voie de développement montre et mesure l'importance de l'apport extérieur nécessaire pour compléter l'épargne nationale. D'autres aspects sont également à considérer

dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les effets de l'apport extérieur de financement sur la balance des paiements, durant les premières phases du développement.

Consciente de l'importance de ce problème, l'ONUDI lui a donné une place particulière dans son programme de travail tendant à promouvoir le développement industriel des pays en voie de développement.

Dans le choix des moyens pour promouvoir le développement industriel, l'ONUDI a donné une importante place à l'action institutionnelle. Un sage chinois n'a-t-il pas dit: "si tu donnes à un homme un poisson, tu l'aides à manger; mais si tu lui apprends la pêche, tu l'aides à vivre". L'ONUDI estime, en effet, de première importance, de doter les pays en voie de développement des institutions nécessaires à leur industrialisation, et parmi celles-ci, les Centres de Promotion prennent une importante place. C'est pourquoi l'ONUDI a organisé un service consultatif chargé d'assister les pays en voie de développement dans la création de tels centres et/ou à renforcer ceux déjà existant. Un aide-mémoire relatif à ce service a été remis au Secrétariat pour distribution.

Plusieurs projets de création de Centres Nationaux de Promotion sont actuellement en cours de réalisation dans divers pays en voie de développement, avec l'assistance de l'ONUDI; d'autres sont prévus dans son programme de travail pour 1968 et 1969.

Par ailleurs, l'ONUDI a créé à son siège central à Vienne, avec office à New York, un service spécial dont la charge est de promouvoir les investissements industriels dans les pays en voie de développement, sous diverses formes, notamment:

- informer les investissements étrangers sur les possibilités d'investissement industriel dans les pays en voie de développement;

- conseiller les pays en voie de développement sur les sources appropriées du financement extérieur des projets industriels spécifiques.

Fidèle à cette politique et en particulier à son action institutionnelle, l'ONUDI déploiera tout effort pour assurer le succès des Centres régionaux de Promotion des investissements industriels et contribuera, avec les autres organismes intéressés des Nations Unies, à la coordination nécessaire de l'activité de ces derniers dans ce domaine.

Monsieur le Président, pour terminer, je voudrais exprimer notre appréciation du travail et de l'effort de la CEA, qui nous a permis de nous réunir aujourd'hui, et de transmettre à la Conférence les vœux de succès de Monsieur le Directeur exécutif de l'ONUDI.

Merci, Monsieur le Président.